

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2024 à 18H30

N°DCM2024.03.13/06

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Présidente : Mme Sandrine BERGUERRE-BUISSON, 1ère adjointe de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Théo LOMBARD

Rapporteur : M. Marc LOCATELLI

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusée avec procuration : Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT)

Excusée : Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente et un.

Objet : Convention entre Biogroup-Mirialis et la commune de La Roche-sur-Foron encadrant le partenariat entre les laboratoires du groupe et le Centre de santé du Foron

Monsieur le Maire a quitté la salle et ne participe ni aux débats ni au vote. Conformément à l'article L. 2121-4 du CGCT Madame Sandrine BERGUERRE-BUISSON 1ère adjointe préside la séance.

M. le Rapporteur rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré afin d'engager la mise en place d'un Centre de Santé. Face à la carence de l'initiative privée en la matière, aucun médecin ou groupement n'ayant prévu de s'installer prochainement et considérant l'intérêt local, le conseil municipal a par délibération en date du 28 juin 2023 créé un service public administratif « Centre de Santé Municipal ».

Afin d'encadrer la gestion et la diffusion des résultats des analyses médicales des patients du centre de santé, la commune de La Roche sur Foron a établi avec la société Biogroup Mirialis les deux conventions suivantes :

- Une convention de partenariat et de preuves encadrant la gestion des résultats des analyses médicales des patients du centre de santé ;
- Une convention de collaboration Préleveur externe, encadrant la diffusion des résultats des analyses médicales des patients du centre de santé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2221-2,

Vu la délibération n° DCM2023.06.28/04 en date du 28 juin 2023

Vu l'arrêté portant déport de Monsieur Pierrick DUCIMETIERE pour prévenir tous risques de conflits d'intérêts dans le cadre du « Centre de Santé Municipal » et donnant délégation à Monsieur Marc LOCATELLI maire-adjoint en charge de la santé pour signer tout acte quel qu'il soit relatif au Centre de Santé Municipal du Foron,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la signature de la convention de partenariat et de preuves entre la société Biogroup-Mirialis et la commune telle qu'annexée à la présente délibération.
- **APPROUVE** la signature de la convention de collaboration Préleveur externe entre la société Biogroup-Mirialis et la commune telle qu'annexée à la présente délibération.

- **AUTORISE** Monsieur Marc LOCATELLI, Maire-adjoint en charge de la santé, à signer les conventions susvisées.

Le Maire de La Roche-Sur-Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 19 mars 2024
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance
Théo LOMBARD

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

